



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS :

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : Maison individuelle	Descriptif du bien : Maison individuelle construit(e) en 2000
Adresse : 19 route d'Ouste 65100 JUNCALAS	Situation du lot ou des lots de copropriété
Nombre de Pièces :	Etage :
Numéro de Lot :	Bâtiment :
Référence Cadastre : NC	Porte :
	Escalier :
	Mitoyenneté : OUI Bâti : OUI
	Document(s) joint(s) : Néant

B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **Monsieur RODERA Bénigno**
Qualité : **Particulier**
Adresse : **19 Route d'Ouste 65100 JUNCALAS**

- Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :
Qualité :
Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Le propriétaire**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC :

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **LASSEBIE Anthony**
Raison sociale et nom de l'entreprise :
SARL CABINET BARRERE
Adresse : **8 bis Avenue Lasbordes 64420 SOUMOULOU**
N° siret : **4792594000022**
N° certificat de qualification : **N°CPDI4628**
Date d'obtention : **17/01/2018**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **I.CERT**
Batiment G - Parc EDONIA
Rue de la Terre Victoria
35760 SAINT-GRÉGOIRE

Organisme d'assurance professionnelle : **AXA France IARD SA**

N° de contrat d'assurance : **6992074704**

Date de validité du contrat d'assurance : **01/10/2020**



D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Etage	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3)	Commentaires
Terrasse	Extérieur	Murs (Béton - Peinture) , Murs (Lambris bois - Peinture) , Eléments de charpente (Bois - Peinture) , Plafond (Lambris bois - Peinture) , Plancher (Béton - Carrelage)	Absence d'indice.	
Abri de jardin	Extérieur	Murs (Parpaings, béton) , Plafond (Charpente traditionnelle bois) , Plancher (Béton) , Porte(s) (Bois) , Fenêtre(s) (Bois) , Couverture (Ardoises naturelles)	Absence d'indice.	
Placard sous escalier	Extérieur	Murs (Parpaings, béton) , Plafond (Béton) , Plancher (Béton) , Porte(s) (Métal - Peinture)	Absence d'indice.	
Entrée	RDC	Murs (Plâtre - Peinture) , Porte(s) (Bois) , Plafond (Plâtre - Peinture) , Plinthes (Carrelage) , Plancher (Carrelage)	Absence d'indice.	
Cuisine n°1	RDC	Plancher (Carrelage) , Plinthes (Carrelage) , Plafond (Plâtre - Peinture) , Volets (Bois) , Fenêtre(s) (Bois) , Porte(s) (Bois) , Murs (Plâtre - Peinture)	Absence d'indice.	
Chaufferie	RDC	Murs (Plâtre - Peinture) , Plafond (Plâtre - Peinture) , Porte(s) (Bois) , Plancher (Carrelage)	Absence d'indice.	
Garage	RDC	Murs (Parpaings, béton) , Plafond (Béton - Peinture) , Plancher (Béton) , Porte de garage (Métal - Peinture) , Fenêtre(s) n°1 (Bois) , Plafond (Panneaux de bois) , Porte(s) (Bois) , Plinthes (Bois - Peinture) , Fenêtre(s) n°2 (Bois)	Absence d'indice.	
Bureau	RDC	Eléments de charpente (Bois - Peinture) , Murs (Lambris bois - Peinture) , Murs (Béton - Peinture) , Plinthes (Carrelage) , Plancher (Carrelage) , Porte(s) (Bois) , Plafond (Lambris bois - Peinture) , Murs (Plâtre - Peinture) , Fenêtre(s) (Aluminium)	Absence d'indice.	
Couloir n°1	RDC	Murs (Plâtre - Peinture) , Plafond (Plâtre - Peinture) , Porte(s) (Bois) , Plancher (Carrelage) , Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice.	
WC	RDC	Murs (Plâtre - Faïence murale + peinture) , Plafond (Plâtre - Peinture) , Porte(s) (Bois) , Plancher (Carrelage)	Absence d'indice.	
Salle de bains	RDC	Murs (Plâtre - Faïence murale) , Plafond (Plâtre - Peinture) , Porte(s) (Bois) , Plancher (Carrelage) , Fenêtre(s) (Bois)	Absence d'indice.	
Chambre n°1	RDC	Fenêtre(s) (Bois) , Volets (Bois) , Murs (Plâtre - Peinture) , Plafond (Plâtre - Peinture) , Porte(s) (Bois) , Plancher (Carrelage) , Plinthes (Bois)	Absence d'indice.	
Chambre n°2	RDC	Fenêtre(s) (Bois) , Volets (Bois) , Murs (Plâtre - Peinture) , Plafond (Plâtre - Peinture) , Porte(s) (Bois) , Plancher (Carrelage) , Plinthes (Bois)	Absence d'indice.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Etage	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3)	Commentaires
Buanderie n°1	RDC	Fenêtre(s) (Bois) , Volets (Bois) , Murs (Plâtre - Peinture) , Plafond (Plâtre - Peinture) , Porte(s) (Bois) , Plancher (Carrelage) , Plinthes (Bois)	Absence d'indice.	
Chambre n°3	RDC	Fenêtre(s) (Bois) , Volets (Bois) , Murs (Plâtre - Peinture) , Plafond (Plâtre - Peinture) , Porte(s) (Bois) , Plancher (Carrelage) , Plinthes (Bois)	Absence d'indice.	
Séjour n°1	RDC	Volets n°2 (Bois) , Fenêtre(s) n°2 (Bois) , Plinthes (Carrelage) , Plancher (Carrelage) , Porte(s) (Bois) , Plafond (Plâtre - Peinture) , Murs (Plâtre - Peinture) , Volets n°1 (Bois) , Fenêtre(s) n°1 (Bois)	Absence d'indice.	
Séjour n°2	1er	Fenêtre(s) (Bois) , Volets (Bois) , Murs (Plâtre - Peinture) , Plafond (Plâtre - Peinture) , Porte(s) (Bois) , Plancher (Carrelage) , Plinthes (Bois - Peinture)	Absence d'indice.	
Couloir n°2	1er	Murs (Plâtre - Peinture) , Plafond (Plâtre - Peinture) , Porte(s) (Bois) , Plancher (Carrelage) , Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice.	
Cuisine n°2	1er	Fenêtre(s) (Bois) , Murs (Plâtre - Faïence murale) , Plafond (Plâtre - Peinture) , Porte(s) (Bois) , Plancher (Carrelage) , Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice.	
Chambre n°4	1er	Murs (Plâtre - Peinture) , Porte(s) (Bois) , Fenêtre(s) (Bois) , Plafond (Plâtre - Peinture) , Plinthes (Bois) , Plancher (Parquet bois stratifié)	Absence d'indice.	
Chambre n°5	1er	Fenêtre(s) (Bois) , Murs (Plâtre - Peinture) , Plafond (Plâtre - Peinture) , Porte(s) (Bois) , Plancher (Parquet bois stratifié) , Plinthes (Bois)	Absence d'indice.	
Chambre n°6	1er	Fenêtre(s) (Bois) , Volets (Bois) , Murs (Plâtre - Peinture) , Plafond (Plâtre - Peinture) , Porte(s) (Bois) , Plancher (Parquet bois stratifié) , Plinthes (Bois)	Absence d'indice.	
Salle de bains/WC	1er	Fenêtre(s) (Bois) , Murs (Plâtre - Faïence murale + peinture) , Plafond (Plâtre - Peinture) , Porte(s) (Bois) , Plancher (Carrelage) , Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice.	
Buanderie n°2	1er	Murs (Plâtre - Peinture) , Plafond (Panneaux de bois - Peinture) , Porte(s) (Bois) , Plancher (Béton - Parquet bois stratifié)	Absence d'indice.	
Combles	Combles	Plancher (Solivage+lames de bois - Laine de verre) , Murs (Parpaings) , Plafond (Charpente traditionnelle bois) , Couverture (Ardoises naturelles)	Absence d'indice.	

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION :

Néant

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION :

L'ensemble des éléments boisés, cachés (poutres, poteaux, tous les éléments de charpentes inaccessibles car entièrement confinés par les aménagements sous combles, comme c'est le cas en l'espèce etc...) occultés par des habillages maçonnés, plâtrés, lambrissés, doublages entièrement cloisonnés, recouverts de laine de verre ou matériaux isolants, etc., l'ensemble des parties boisées encastrées dans la maçonnerie (montants de portes et fenêtres) ainsi que les sous-faces d'escalier, ne peuvent être examinées car elles sont, par conception, inaccessibles sans investigations destructives (démontage).

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES :

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES :

Absence d'indice d'infestation de Termites aux abords de la construction.

Indices de présence d'agents de dégradations biologiques du bois

RESULTATS :

Le présent examen fait état d'absence d'indices d'infestation de termites le jour de la visite.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 10/11/2020.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



CACHET DE L'ENTREPRISE

Référence : **RODERA 59652 11.05.20 T**

Cachet de l'entreprise

Visite effectuée le : 11/05/2020

Durée de la visite : 0 h 30 min

Fait à : **SOUMOULOU** le : 11/05/2020

Nom du responsable : **BARRERE Gerald**

Opérateur : Nom : **LASSEBIE**

Prénom : **Anthony**

Signature de l'opérateur

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

RODERA 59652 11.05.20 T

5/7



DOCUMENTS ANNEXES



CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnosticueur

N° CPDI4628 Version 003

Je soussigné, **Philippe TROYAUX**, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur LASSEBIE Anthony

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 21/12/2017 - Date d'expiration : 20/12/2022
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 16/01/2018 - Date d'expiration : 15/01/2023
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 20/11/2017 - Date d'expiration : 19/11/2022
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 21/11/2017 - Date d'expiration : 20/11/2022
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 22/12/2017 - Date d'expiration : 21/12/2022
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 17/01/2018 - Date d'expiration : 16/01/2023

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 19/01/2018.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev13

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites